A MESSIEURS

LES ELECTEURS

DES DÉPUTÉS

DE L'ORDRE DU TIERS-ÉTAT

DU BAILLIAGE DE BLOIS,

A l'Aſſemblée des Etats généraux du Royaume, convoqués à Verſailles pour le 27 du mois d'Avril prochain.

MESSIEURS,

J'ÉPROUVE une contrariété affligeante dans l'impoſſibilité de me rendre à l'Aſſemblée du Bailliage, convoquée à Blois pour Lundi prochain, 16 de ce mois. Il ne falloit pas moins que l'indiſpoſition grave qui me retient depuis huit jours dans ma chambre, pour m'empêcher de vous porter la députation & les vœux de la Ville de Romorentin, qui a bien voulu m'en charger conjointement avec

M. le Duc de Luxembourg. Mais la Sologne eſt trop intéreſſante par ſes malheurs mêmes, pour ne pas trouver des défenſeurs dans tous les Membres de votre Bailliage. Ses beſoins & ſes réclamations formeront ſans doute un article eſſentiel des repréſentations que vous aurez à faire à la Nation aſſemblée. Heureux mille fois les Citoyens que vous députerez, pour les y faire valoir & pour concourir à la reſtauration de la félicité générale, par la deſtruction des grands abus qui la contrarient depuis ſi long-temps. C'eſt là que ſe conſolideront ſur les baſes éternelles de la volonté de tous, les droits impreſcriptibles de l'Homme & du Citoyen ; c'eſt là que ſeront à jamais aſſurés la liberté individuelle des François, & le maintien de leurs propriétés. L'Aſſemblée de la Nation ſaura concilier tous les avantages d'une conſtitution libre, avec cette unité de pouvoirs, cette énergie d'exécution, inhérentes à la Monarchie, & indiſpenſables au bon Gouvernement de tout grand Peuple. Déjà la légiſlation de l'Impôt & de l'Emprunt eſt ſubordonnée au conſentement de la Nation, & le contrôle effectif des dépenſes publiques par ſes Repréſentans, en ſera la ſuite néceſſaire.

Les deſtinées de la France vont donc repoſer dans ſes propres mains. Tout dépend, pour elle, du choix qu'elle va faire de ſes Repréſentans. En aſpirant à une ſi haute marque de votre confiance, je ſens toutes les obligations qu'elle entraîne ; & il m'a paru qu'au moment où je ſollicite vos voix, je vous dois compte de mes principes ſur les matieres qui ont fait plus particuliérement l'objet de mes occupations & de mes études.

Le ſyſtême moderne des emprunts ſans impôts me paroît fondamentalement vicieux : ceux qui ſeront chargés d'approfondir les véritables cauſes du déficit, reconnoîtront aiſément la funeſte influence de cette erreur, qui, pour prolonger pendant quelques années les apparences trompeuſes d'une aiſance imaginaire, a forcé la Nation d'emprunter des ſommes énormes, non-ſeulement à intérêts compoſés, mais à un taux toujours croiſſant. Il faut abjurer ce ſyſtême

pernicieux, & recourir au plutôt à la formation d'une masse de revenus, suffisante non-seulement pour le maintien le plus rigoureux de la foi publique, mais encore pour l'amortissement graduel de la dette constituée. Sans ce moyen décisif, point de grand crédit public; sans crédit public, point de force extérieure, point de dignité nationale, point de réductions dans le taux de l'intérêt, & par conséquent point de développement de l'industrie de la Nation dans toutes ses branches.

Il est d'autres illusions en finance contre lesquelles les Représentans de la France seront appellés à se roidir. De ce nombre seroit une Banque mal constituée, & susceptible de détourner sa puissance de sa seule destination utile, l'unique soutien des entreprises qui secondent l'industrie productive de l'Agriculture, des Manufactures & du Commerce, pour porter à la propagation de l'agiotage des spéculations insensées dont il se nourrit. Nous avons fait de cruels essais en ce genre; que nous en est-il resté? Le scandale humiliant du Papier-monnoie. Que ceux qui seroient tentés de me reprocher aujourd'hui d'avoir formé la Caisse d'Escompte en 1776, sachent du moins que ce n'est pas pendant que j'ai eu quelque part à sa conduite, qu'elle s'est livrée à tant d'excès, & que je ne suis sous le joug d'aucun fanatisme, qui pourra jamais me rendre complice de tant d'écarts.

Le systême général de nos impôts a besoin d'une grande réforme, non-seulement dans la répartition, mais dans la constitution même. Il en est qui semblent n'avoir été inventés, qu'afin d'avilir la partie nombreuse & intéressante de la Nation qui jusqu'ici les a payés seule. Il en est d'autres qui renchérissent avec l'excès le plus inhumain des denrées de premiere nécessité. Il est indispensable de les détruire & de les remplacer. La sagesse collective de la Nation peut seule effectuer ce grand changement. De quel Administrateur isolé pourroit-on espérer un tel service? Mais la Nation saura choisir parmi ses Députés des hommes qui ont vieilli dans l'étude

f0

de ces matieres, qui les ont approfondies par la comparaifon pratique & faite fur les lieux, des inftitutions de cette nature chez les différentes Nations financieres & commerçantes. Pourquoi héfiterois-je, Meffieurs, de vous déclarer, que dans ce qui a rapport à la conftitution & à la régie de la dette publique, le maintien du crédit national, le choix des formes pour emprunter comme pour amortir, je crois pouvoir contribuer utilement aux délibérations publiques, ainfi que dans les moyens de remplacemens de tant de fâcheux impôts auxquels il faudra renoncer.

En follicitant vos fuffrages, Meffieurs, j'ai cru devoir vous montrer que je ne m'en croyois pas indigne; il faut bien parler de foi quand c'eft une préférence perfonnelle qu'on pourfuit. Je n'ajouterai qu'un mot; c'eft pour vous affurer que je n'appartiens à aucun parti, que je ne jouis d'aucun bienfait qui me rende dépendant de qui que ce foit. la vérité feule, quand j'ai le bonheur de la reconnoître, difpofe defpotiquement de mes opinions comme de mes vœux, & je ne connois aucune tentation ni aucun péril qui pût me faire héfiter de la profeffer.

Tels font les fentimens dans lefquels j'ambitionne vos voix pour la députation de l'Ordre du Tiers-Etat du Bailliage de Blois, à la prochaine Affemblée des Etats généraux.

J'ai l'honneur d'être avec refpect,

Meffieurs,

Votre très-humble & très-obéiffant ferviteur,
J. PANCHAUD.

Paris, ce 14 *Mars* 1789.